



Adhésion club M.A.R.C.H.E.S. et licence Fédérale

Cotisation (adhésion + licence fédérale + assurance IRA- FRA - FRAMP) pour la saison 2025 -2026 est fixé à :

- ✚ **40 €** pour une personne seule (IRA)
- ✚ **70 €** pour un couple (FRA) (adhésion(s) gratuite(s) pour les enfants ou petits-enfants mineurs ou étudiant de moins de 25 ans)

Uniquement Adhésion au club MARCHES

Déjà licencié(e) dans un autre club, seule l'adhésion au club MARCHES vous est demandée pour un montant de :

- ✚ 17 € par personne.

Fournir la photocopie de la licence de la F.F.Randonnée Pédestre ainsi que le certificat médical.

Supplément Marche Nordique 17 € pour les adhérents "MARCHES" (par personne et pour l'année)

Supplément Marche « Santé » 17 € pour les adhérents "MARCHES" (par personne et pour l'année)

NOM-Prénom : Date de naissance :

Adresse :

Tél Fixe : Tél Port :

@ mail (lisiblement !).....

Personnes à rattacher pour les Licences Familiales (enfants et conjoint)

Nombre d'adhérent(s) : Prénom et date de naissance de chacun

.....

Personne à contacter + tél. en cas d'accident (conseillé)

		Nbr	Prix	Total	
Licence + adhésion	Licence individuelle		40		
	Licence familiale		70		<i>Adhésion(s) gratuite(s) pour les enfants ou petits-enfants mineurs-étudiants de moins de 25 ans</i>
Adhésion seule	Adhésion M.A.R.C.H.E.S. (par personne)		17		<i>Personne licenciée dans un autre club</i>
Options supplémentaires	Marche Nordique		17		<i>Par personne</i>
	Marche "Santé"		17		<i>Par personne</i>
	Abonnement revue "passion rando"		10		
			Total		<i>Chèque à l'ordre de M.A.R.C.H.E.S.</i>

Droit à l'image Oui Non (barrer la mention inutile)

A retourner à Alain LAIR (bulletin + certificat médical)

17 bis rue des Gaudières 28130 MEVOISINS

Date :

Signature :



Informations générales

- ✚ L'adhésion est valable du 01 septembre 2025 au 31 août 2026.
- ✚ L'assurance fédérale est valable de Septembre 2025 à Décembre 2026
- ✚ Tous les nouveaux adhérents devront **obligatoirement fournir un certificat médical** attestant de la non contre-indication de la randonnée pédestre et/ou de la Marche Nordique, et informer le Président de tout traitement médical particulier.
- ✚ Après 2 randonnées d'essai ou 2 séances d'initiation à la Marche Nordique, l'adhésion au club et la licence Fédération Française de Randonnée Pédestre. (IRA-FRA) est **obligatoire**.

Tableau des assurances --- Tableau récapitulatif des licences

Licence club individuelle	Définition	Garanties	Activités assurées
IRA	Individuelle Responsabilité Civile Accidents corporels	Cette licence couvre la responsabilité civile du titulaire de la licence et les accidents corporels qu'il subit	Activités physiques et de loisirs de pleine nature

Licence club familiale	Définition	Garanties	Activités assurés
FRA	Familiale Responsabilité Civile Accidents corporels	Cette licence couvre la responsabilité civile du titulaire de la licence ainsi que celle de sa famille	Activités physiques et de loisirs de pleine nature

Pour toutes demandes complémentaires relatives aux garanties, s'adresser au bureau de l'association ou sur la page de la FFRP. <https://www.ffrandonnee.fr/>

Règlement intérieur

Merci de prendre connaissance du règlement intérieur de l'association consultable sur : <http://marchesmaitenonpierres.e-monsite.com/>